

L. d. p. curé

Délibération
sur l'éta-
blissement du
calvaire

Le Dimanche deux avril Mil Sept Cent quatre Vingt Six
Nous Curé, Marguilliers, & principaux habitants de la p^{ar}oisse
de S^t Julien, invité le matin au prône, et ce soir au son
de la cloche de nous rendre à cette assemblée, en l'effet de y
délibérer sur l'établissement du calvaire dans cette p^{ar}oisse.
Le Curé adite que pourvu que de toutes les dévotions, il n'y
en avait point de plus avantageuse, que celles dont l'objet
principal était de rappeler dans les cœurs, l'amour incom-
-prehensible Dieu Dieu qui l'avait porté à répandre tout
son sang pour le salut des hommes; il avait toujours
desiré ardemment de voir établir dans sa paroisse (comme
il y en avait déjà dans plusieurs autres) un calvaire
composé de diverses Stations, représentant les Misteres
de la passion, de la Mort, & de la Resurrection de N. S. J. C.
qu'en conséquence il avait engagé une personne pieuse
de cette paroisse, à consacrer à cette œuvre une somme
de 100. ^l que elle destinait à faire ériger un petit
Oratoire en l'honneur de la Vierge, que dès que cette
somme lui avait été promise, il avait écrit à Rome pour
en obtenir des indulgences pour favoriser la dévotion d'un
calvaire à établir dans la p^{ar}oisse de S^t Julien, que le
Souverain pontife pie VI. dans son Bref donné à Rome le
dix janvier de cette année, (qu'il produisit à l'assemblée)
accordait 1^o une indulgence plénière à tous ceux qui étant
confessés, & communies visiteraient les Stations du calvaire
de S^t Julien, tous jours qu'ils voudraient à leur choix, depuis le
1^{er} Dimanche du Carême, jusques & y compris le Dimanche
de Quasimodo inclusivement 2^o une indulgence de 7. ans
& d'autant de quarantaines, à tous ceux qui étant confessés
& communies, visiteraient l'end. Station le Dimanche après
l'Invention de la S^{te} Croix, & Le Dimanche après
l'Exaltation 3^o une indulgence de tous jours à tous ceux

extraict du
bref du pape
pie VI sur
les indulgences
du calvaire.

Leij. brenté tou
L. d. p. curé

qui etant contrite Visiteront lesd. Stations a quelque temps de l'année
qu'ils le fassent, Enfin le Souverain pontife dispense les
Malades & les infirmes de la p^{re} Station de S^t Julien & y
Demeureront de parourir lesd. Stations & Declare qu'ils
auront également part aux susd^s indulgences, pourvu qu'ils
prirent pour l'Exultation de la S^{te} Eglise; que lui dit
Curé envoya ce Bref a Vienne avec une Requette d'un
Laquelle il priait Mgr. L'archeveque 1^o De lui permettre
de le publier 2^o de faire eriger un Calvaire d'un Sa
parroisse compose de 28. Stations 3^o Dy faire solennel
La procession le jeudi saint au soir, & le Dimanche apres
l'Exultation & l'Exultation de la S^{te} Croix, & de donner
les deux derniers jours, au Retour des susd^s processions, La
Benediction du S^t sacrement. que cette Requette avoit été
suivie d'une ordonnance de Sa Grandeur, Signée d'elle, en
Date du 10. février de cette année, par laquelle elle
accordait tout le fleur de la susd. Requette pour
l'Etattement d'un Calvaire d'un la p^{re} de S^t Julien, les
Stations qui y seroient faites, les processions, la Benediction,
& permettait la publication du Bref de Rome.

Qu'etant ainsi autorisé il avoit proposé aux paroissiens
à leur paroissiens, de se charger chacun de faire
construire une Station à leur frais, qu'il feroit peindre
les tableaux à l'aide du don de 100^l. qu'il avoit reçu
à condition néanmoins qu'on lui fournirait des planches
travaillées en phatignes ou en chêne pour les faire peindre,
qu'il fut infirmes edifié de L'Empressement que tout
les principaux habitans de la paroisse, ont montré pour
coopérer a cette bonne oeuvre, que le Nombre des 28
Stations fut d'abord Rempli, et que ceux qui n'ont pas
été prompts à se présenter n'ont plus pu être admis
et ont été obligés de se contenter de coopérer a la

ordonnance de
jusqu'à l'aveu
de Vienne
permettant
l'erection d'un
calvaire, de
processions de
empressement
de plusieurs de
de Julien à y
contourner

L. d. p. curé

arrangement
des stations de
calvaire de St
julien.

motifs de l'ordre
dans lequel
elles ont été
dirigées.

Construction des Croix du Calvaire & réparation de la place.
que de son Loin, il fit à chacun la place où il devait
faire construire la Station, qui oblige de s'assujétir pour
cette désignation au goût des particuliers, il intervint par
et absolument le Maître, de placer toutes ces Stations &
comme il le aurait désiré, que cependant l'ordre même qu'il
avait suivi, se rapportait à celui où elles étoient placées
dans la Ville de Jérusalem autant qu'il avait été possible
de le faire dans une espace aussi resserrée, qu'aujourd'hui le fœnale
la maison de Caïphe qui en étoit peu éloigné, se trouvoit
autrefois à Jérusalem dans le centre de la Ville, sur le mont Sion,
ou étoit la partie de la Ville qu'on appelloit la Ville de
David. que par cette raison il avait placé le fœnale dans
le cimetière auprès de l'Eglise, qui étoit auprès près le
centre du Bourg de St Julien, qu'on y trouvoit les deux
premières Stations à côté l'une de l'autre & adossées
au mur de l'Eglise le lavement des pieds la Scène est
dans l'intérieur de l'Eglise, la Descente du St Esprit sur
les apôtres qui étoit aussi passé dans le fœnale; et devant
la Grande porte de l'Eglise tout ce qui étoit passé dans
la maison de Caïphe, l'aveir, jesus interrogé par Caïphe,
jesus outragé pendant la nuit chez Caïphe, le jesus
renié par St Pierre; qui étoit mis l'agonie de jesus, le
la prise de jesus dans le Vieux cimetière, par ce que la
Rivière de Genay qu'il faut traverser pour y arriver,
représente le torrent de Cedron qui séparait le jardin
des oliviers de la Ville de Jérusalem, lequel comme le
jardin des oliviers le Cimetière est aussi situé au Nord
de ce Bourg; que jesus ayant été conduit de chez Caïphe
à travers les rues les plus fréquentées de Jérusalem
chez pilate, il avait désigné la maison de pilate
sur la place qui est à l'extrémité du Bourg & dans
l'endroit le plus élevé comme la maison de pilate.

Septuaginta quatuor
L. d. p. cuore
~~.....~~

qui étoit sur une élévation & presque à l'extrémité de
jerusalem, que tout ce qui s'étoit passé chez pilate se
trouvoit ainsi sur la place ou à côté, savoir, jésus
devant pilate, jésus postposé au barabbar, la flagellation
le couronnement d'épines, ecce homo, & la condamnation de
jésus, dans l'angle du jardin des oliviers d'où l'entrée
est sur la place; que c'étoit pour ne pas interrompre cet ordre
qu'il avoit mis la maison d'herode qui étoit peu éloignée
à jerusalem de celle de pilate dans l'angle du chemin
de brevard; qu'on ne trouvoit dans le chemin du salvaire
que le portement de croix, & la rencontre de femme de
jerusalem; qu'il avoit cru ne devoir point placer le troisième
croix du salvaire; à l'endroit où elle s'étoit élevée
anciennement, mais de les descendre plus près du bourg,
parce que la place qu'il a désignée est plus grande, plus
commode étant à l'issue de deux chemins & d'un plus
facile abord pour les personnes déjà âgées, ou d'un
faible tempérament, ou malades, ou infirmes; qu'il avoit
fait mettre la station de la sépulture dans l'intérieur
de la terre de No. de Mayol, parce que l'évangile
marque que j. C. fut enseveli dans un tombeau situé
dans un champ qui appartenoit à josph d'arimathie,
qu'il avoit fait tourner entièrement à l'orient la station de
la Résurrection, parce que la tradition constante étoit que
j. C. en Résuscité avoit la face tournée vers l'orient,
que la suite des autres stations avoient été dirigées selon
le chemin, mais que la place peut se représenter qu'elle
représentent s'elles passent hors de jerusalem & plusieurs
près du lieu de la Résurrection, l'ordre où elles étoient
placées étoit aussi analogue à la vérité de la chose, qu'il
croit aussi pouvoir assurer que l'exception du salvaire
de romain, il n'en connoît aucun dans les environs

L. d. p. curé

ou l'ordre dans lequel doivent être placés les différentes Stations soit plus exact & mieux observé qu'il l'est dans le calvaire de St Julien.

Comment elles ont été construites
que dans la construction de ces Stations on avait entièrement
Rempli les vûes, quelle étoient toutes faites bien solidement
à chaux & sable, que les tablettes & les Grilles étoient toutes
de Bois de Chataignes ou de hêtre fort sec & très sain,
que celles qui étoient situées dans les endroits les plus
fréquenter étoient en pierre de taille, qu'il croyoit devoir
Nommer ici tous ceux qui avoient fait construire lesd.
Stations, non seulement afin que leur Nom fut conservé
avec Éloge mais aussi pour que chacun fût chargé
de faire entretenir à ses frais la Station qui avoit fait
construire, que tels étoient les Noms, les qualités & les
Domiciles selon l'ordre du tableau

1^{re} Station

Le Lavement Des Pieds

Michel père et pierre père son fils Laboureur Demeur.
tout deux ensemble à Ambe-noire

2^{de} Station

La Cène

Defunte Dame Julie Barthelemy, Silverhe Sevrac Native
D'annouay decedee au 21 Julien le 16 fevrier 1785. chez son
frere qui en étoit Curé

3^{de} Station

Jesus au jardin Des Oliviers

Jeanne marie chomienne fille Majeure Native de
Macler ^{à Desayroux} dans le faux Bourg de St Julien dans une
Maison quelle y a acquise

4^{me} Station

La prise de Jesus

Elisabeth Jamet Native de Colombier & autours Dumes
son neveu fermier Du Domaine de Lypouze de M^{re} de
St Julien & y demourant avec sa tante

liste des personnes
qui ont fait
construire lesd.
stations ainsi
que le voira
du calvaire.

Leid. wende in origine
L. d. p. cure

5^e Station

Jesus conduit chez Anne
Jean Baptiste Blachon Laboureur, & Marie Dumas
Son Gouse dem^t a Lypoune

6^e Station

Jesus chez Coiphe
Pierre Cognet & Gabriel Cognet son fils Laboueurs dem.
tout deux a Lombevoira

7^e Station

Jesus outrage pendant la nuit chez Coiphe
Antoine Ruard De Marchand & Claude Gerodet de
Malencou tout les deux M^{rs} M^{rs}

8^e Station

La Remission de St Pierre
Antoine Dumas & Jean Cognet dit fermiers tout deux
fermiers dem^t a la Rivon

9^e Station

Jesus chez Pilate
M^{re} Jean Rouhouze Curé de Salittens & Marg^{re}
Reynaud la Mere dem^t a Dravard.

10^e Station

Jesus chez Herode
Jean Claude Belle m^r Menuisier & Elizabeth
Montagnier son Gouse dem^t a Pirounech.

11^e Station

Jesus post-pose a Barabas
Shilibart Foriel & Mathieu Foriel son fils m^r maro
Durbourg de St Julien

12^e Station

La Flagellation
Pierre Combe & Jean Baptiste Combe son fils m^r
Macon de Bourg de St Julien

L. J. p. curé

13^{ème} Station

Jesus Couronné d'Epines

M^{re} Louis Hector Melchior Marquis de Berenc La
Condamine Seigneur d'Erupin de la Condamine, ancien
Capitaine de Cavalerie

14^{ème} Station

Eccé homo.

M^{re} De Pleumeustre Chevalier Seigneur de la Goutte
Concessionnaire Des Mines de Sa Majesté

15^{ème} Station

Jesus condamné a Mort

Les Soeurs de la Congregation du St Nom de Marie
Du Bourg de St Julien

16^{ème} Station

Jesus portant la Croix

M^{re} Jean^{ne} Blachon Vieuve de cette Paroisse, jeune
Gerin fille Mejeune Native de St Julien la une
pourol Epouse de feu M^r Richard Du Bourg de
St Julien

17^{ème} Station

Jesus Rencontrant les 3^{es} femmes de Jerusalem

Marianne Mesuoha & Pierre Saucel son fils
Laboureur de Fumbeville

18^{ème} Station

Jesus attaché à la Croix

Les Soeurs de la Congregation du St Nom de Marie
de la Maison pour St Etienne

19^{ème} Station

Le Calvaire ou les trois Croix

M^{re} Bolland Receveur General du Clergé Seigneur
de la Lieue Centas places à fournir les Bois des trois
Croix, les autels en feuons des Croix, & la peinture

ont été fait aux frais de différents particuliers qui -
ont remis de l'argent à M. le curé pour cet objet
Les Villagers de Lampon, de Briolier & Dumont ont
reparés le Chemin qui étoit dans le plus mauvais état,
qui conduit de la plume du faitvaire, & en ont chargé
de l'entretenir

20^{ème} Station
La Descente de la Croix

Dem^{eurant} Marinus Godin, & St. Gabriel Henry Godin
son neveu Marchand Moutinier Dem^{eurant} tous deux au
bourg de St Julien.

21^{ème} Station
La Sepulture de N. S. J. C.
M^{onsieur} Joseph de Mayol Archevêque & Curé de
bourg Argentat, & M^{onsieur} de Mayol Chevalier Seigneur
de Luygé son neveu

22^{ème} Station
La Resurrection de N. S. J. C.
Marie Louise Cellart fille majeure Native du
bourg de St Julien & y demeurant

23^{ème} Station
L'apparition de J. C. à Magdeleine
Pierre Dorel, & Julien Choquet Laboureur Dem^{eurant} à
Courn

24^{ème} Station
L'apparition de J. C. aux Disciples de Emmaüs
Antoine Torques Laboureur du lieu de la Mialleroye

25^{ème} Station
L'apparition de J. C. à St Thomas
Jaques Quiblier & Jean Quiblier son neveu fils
Laboureur Dem^{eurant} à Robé

L. d. p. curé }

26^e Station
La Pesche Miraculeuse
Joseph Oriol & Julien Oriol son frere tous deux
Serruriers.

27^e Station
L'Ascension
M^{re} Henri Leorat d. Licancel Curé de cette
parroisse

28^e Station
La Descente du S^t. Esprit sur les apôtres
Madame G^{de} M^{lle} Gilliard la fille demeurant
dans le Bourg d'Est Julien

Qu'outre la personne qui lui a donné cent
Livres, lui dit Curé a reçu environ cent Livres,
savoir six Livres de ouviers Mineurs de M^{de} de Beaumont
Douze Livres provenant de laquette qu'il a faite dans
l'Eglise, & douze Livres, provenant de différentes personnes,
qui ne veulent pas être connus, & qui desireroient tout que
cet argent soit employé pour la façon de la construction
des Croix, des autels & autres dépenses concernant le
Calvaire

Etat de l'argent
qui a été donné
à Mr le curé
pour la construction
du Calvaire.

indulgences
obtenues au
trajet de de M^{lle}
Julie Leorat.

Que les frais pour obtenir le Bref d'indulgence de
Rome, se portent après de 32^l que cet argent provient
entièrement des fonds de deffunte de dem^{re} Julien Leorat
sa Sœur,
Qu'après que chacun se pénétré bien à chaque Station
des sentimens de piété que l'objet de la Station devoit
faire naître dans son cœur, il avoit composé à cet effet
des prières avec M^{re} Oriol Natif de cette parroisse, Curé
de Luppé qui avoit aussi fait construire un Calvaire à

Feuil. lxxvii septima
L. d. p. cure

L'ayé entièrement souformé à celui de St Julien, pour le
Nombre & les Sujets de la Station, pour dire à chaque
Station, qu'ils en avoient fait imprimer à Nieme à frais
Communs, que les avances pour les frais de cette impression
avoient Considerable, mais qu'il ne le pouvoit pour rien si
elle pouvoit faire Naître quelques Sentimens de pieté dans
Ces qui faisoient Cesieux Voyage.

qui a peint
les stations du
calvaire?

Que les Habitans de toutes les Stations avoient tous
été peints à enrouer par le Sieur Serin peintre de
cette Ville, qu'il avoit aussi peint les Croix & toutes les
Grilles, pour lesquelles peintures lui dit Curé avoit fourni
Huiles & les couleurs nécessaires, & l'avoit payé le
Nourri lorsqu'il avoit travaillé à St Julien, que les Cens
Livres qu'il avoit eue pour cet objet n'avoit pas
suffit, qu'il ne pouvoit pas faire dans ce moment un
Etat Exact de toutes les Depenses que cela coutoit per-
ce que tout n'est pas fini.

Qu'il Seroit à propos de deliberer sur les Moyens
d'assurer à jamais la conservation d'un Etablissement si
jamais aussi précieux, et en même tems de perpetuer en
quelque sorte la reconnaissance de la pp. pour Ces qui
avoient bien voulu y cooperer.

Sur quoi l'Assemblée Deliberant à Remercié.

de libération
de la somme
nante sur le
dive de m^r le
curé au sujet
du calvaire.

1^o M. le curé de ce qu'il a bien voulu prouver un
Etablissement aussi avantageux à cette paroise & Recevant
l'assurance qu'il a donné de la part des Particuliers qui
ont fait construire la Station, qu'ils s'engageroient à les
faire entretenir à toujours par eux, ou leurs heritiers, elle a
declaré qu'ils en resteroient ainsi chargés, ce qui a été de
Nouveau prouvé par tous Ces qui assistent à cede
Deliberation & ont Signé à l'exception de Ces qui ont

L. J. p. curé

par qui les stations de calvaire sont entretenues ?

Declaré ne le savoir faire & après mentionner. M^r Lefuré s'étant nommé chargé d'entretien pendant sa vie la 2^{me} Station qui est celle de la Soeur & de laisser après lui un fond à la Marguillerie pour qu'elle se charge de l'entretien. Espérant de la pitié des Curés & de leurs successeurs qu'ils voudront bien faire réparer l'entretien de la 2^{me} Station qu'il a fait construire & qui est placée dans le Mur du jardin de la cure la face de la porte du presbitere 2^e. Les Delibereurs ont Statués qu'en cas que ceux qui ont des Stations viussent à quitter la paroisse, et refusent de les entretenir, ou de ce qu'ils ont hérités, ou demeurant dans la paroisse négligeassent les ou les leurs d'entretien de lad. Station si après avoir été avertis par M^r Lefuré ou Marguillier ils persistent toujours dans leur négligence que leur Station leur servent dans le cas où l'on donnera par les Curés & Marguilliers à quelque autre habitant qui voudrait se charger de ce dans le cas leur nom servent ôté du Tableau où il est inscrit, & qu'on y substituerait celui de la personne qui les remplaceroit avec le soin de l'entretien de la 2^{me} Station

erection d'un nouveau veillage pour l'entretien du calvaire ?

3^e. Les Delibereurs ont priés M^r Lefuré de vouloir bien créer un nouveau veillage le Dimanche après l'invention de la 5^{me} Croix & de faire faire une quête pendant les sept jours la, & le Dimanche après la collation de la 5^{me} Croix pour les réparations du calvaire de St Julien, que l'argent provenant du veillage & des deux quêtes sera remis entre les mains du Marguillier receveur, pour être confondue avec celui de la Marguillerie, mais qu'en cas lad. Marguillerie sera obligée de payer annuellement 100. à M^r Lefuré pour deux Grands

Feuille de délibération
L. d. p. curé

messe
solennelle
ordonnée
pour les
bienfaiteurs
du calvaire

Messes Solennelles, dont la première sera chantée le dimanche
après l'invention de la S^{te} Croix pour la conservation &
prosperité de la personne qui a donné cent livres pour
faire peindre les Calvaires, & pour la conservation &
prosperité de tout ceux qui ont contribué à la construction des
différentes Nations du Calvaire, à la construction du Croix,
à la réparation du même, ou qui y ont coopéré directement ou
indirectement, & enfin pour la conservation de tout ceux qui
sont chargés de les entretenir & qui y coopèrent. La seconde
Grosse Messe sera de Mort & chantée le lendemain du
dimanche après l'exaltation de la S^{te} Croix pour le repos
de l'ame de tout ceux qui ont coopéré à l'établissement du
Calvaire ou à son entretien, & notamment pour le repos de
l'ame de la personne qui a donné cent livres lorsqu'elle
sera décédée, & pour laquelle il sera dit une oraison
particulière à la susdite Messe, que M^r le curé aura la
bonté d'annoncer au presb. les dimanches précédents: qu'outre le
payement de ces Messes la Marguillerie restera encore
chargée de l'entretien & réparation des trois Croix du
Calvaire, à moins que les Seigneurs de St Julien n'eussent
soin de les faire réparer et entretenir eux mêmes.

recommandatory
de l'assemblée
à nos laur
Marguilliers
sur la repara
tion du
calvaire.

Enfin les Déliberans ont prié M^r le curé & Marguilliers
de se procurer plusieurs fois dans l'année les différentes
Statues pour voir si elles sont entretenues comme il faut
& d'avoir soin dès qu'il y aura quelque réparation à faire
de prévenir les personnes qui en sont chargées & de
veiller avec attention à ce que lesd. réparations soient
faites promptement & comme il faut, & ils ont ensuite
prié M^r le curé de vouloir bien lire à l'Eglise l'ad^{ve}
Délibération, afin que tout le monde en sût le contenu &
ont signés le même jour & au que dessus, à l'exception

De pierre Combe M^r Mouzon, philibert foriol M^r Macoy
De la liea, Mathis guloine Rivard du Marchand, claud
Gerodet de Malgouerie, jaques & jean quiblier de
Rohé, jean Baptiste Bluchon de Lyrone, antoine
Dumas de la Rivori, Elisabeth Manoha, Michel pro
E. Gabriel Cognat de Combe noire, jean claud Selle
julien chovel & autres; il a été regardé a Joseph le
julien oriol qu'il ne seroit point chargé de
L'entretien de la Croix a laquelle est adossée leur
Station, qui resteroit a la charge Comme par la passé
de Lad^e Marguillierie, ainsi que toute les dégradations
quelle pourroit occasionner a leur Station COTE

~~Joseph Solary~~ ^{casé} Julien oriol
Dorez Théodore Jongue Marquet
Coignet Mathieu foriol
Liorat de picamel curé de St Julien

d'édification
sur la répar
de la muraille
du vicin
une terre

notre curé marguillier en charge et marguillier conseil
ensemble en la forme ordinaire au presbitere, sur la représen
tation qui a été faite par mo^r Julien covompt marguillier
veuveur que la muraille du vicin a été faite à neuf, il
n'y a pas sept ans et est encore tombé ensuite du gros eau
parce qu'elle avoit été mal faite et avoit trop d'épaves, il seroit
a propos de la repaver avec soin et de moins cherdur a éviter
la depense qui devenoit ensuite bien plus considerable lorsqu'il
falloit revenir a une nouvelle reconstruction, que quoi qu-